

SENSIBILISATION AU RISQUE CHIMIQUE

Pour connaître et prévenir les risques liés à leur utilisation



DUREE

1 jour – 07 heures

OBJECTIFS

- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits chimiques et leurs moyens de prévention.

COMPETENCES VISEES

- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits chimiques et leurs moyens de prévention
- Être capable de reconnaître les produits chimiques
- Être capable de stocker en sécurité les produits chimiques
- Être capable d'adopter un comportement préventif à l'égard des produits chimiques

POUR QUI

- Toute personne impliquée dans la prévention du risque chimique ou appelée à manipuler, utiliser et stocker des agents chimiques : opérateurs, encadrement, animateur sécurité, responsable HQSE, membres du CSE/CSSCT

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Échanges d'expérience
Mises en situation et étude de cas
Visite applicative de site

MOYENS D'ENCADREMENT

Consultante/Formatrice spécialisée dans la prévention des risques chimiques

LIVRABLES

Livret de formation.

EVALUATION

Evaluation au fur et à mesure de la progression pédagogique.

VALIDATION

Attestation de fin de formation.

PROGRAMME

I. INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LA SECURITE ?

- Notion de danger, de risque
- Les risques pour la santé
- Le risque d'explosion
- La prévention des risques

II. LES PRODUITS CHIMIQUES ET LEURS PROPRIETES

- Définition d'un produit dangereux
- La classification des produits chimiques dangereux (avant et après CLP)
- La classification des dangers pour la santé, focus sur les dangers CMR
- Les dangers liés aux produits chimiques dangereux

III. LECTURE DES INFORMATIONS DES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

- Les pictogrammes / l'étiquetage : comment lire une étiquette ?
- La fiche de données de sécurité (FDS) : rôle et contenu

IV. L'ORGANISATION ET LA GESTION DU STOCKAGE DES PRODUITS

- Les principales caractéristiques d'un local de stockage
- Les modalités de rangement : lister tous les produits, repérer les incompatibilités, le principe de séparation des produits incompatibles

V. LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- La notice de poste : l'information sur le poste de travail (article R 4412-39 du code du travail)
- Les équipements de protection (protections collectives et individuelles)
- Les prescriptions en matière d'hygiène

VI. CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- Les équipements de secours
- Les consignes en cas d'urgence

VALIDITE

- Un recyclage est opéré selon une périodicité à définir par l'employeur qui est en fonction des opérations effectuées.
- Une périodicité de 3 ans maximum est recommandée.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com